

**Compte rendu sommaire**  
**Séance publique du Conseil Municipal**  
**12 Avril 2018**

---

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 19 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de Daignac, dument convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Eric LACOUME, Maire.**

Nombre de conseillers en exercices: 10

Nombre de présents: 6

Nombre de procuration: 1

Date convocation Conseil Municipal: 04 Avril 2018.

Liste des présents:

Emmanuel BOURREZ, Annie DREILLARD, Eric LACOUME, Francis RICHARD, Robert SEVERIN. Sylvie VOINESON

Liste des absents et des procurations:

Ludovic BARTHE pouvoir à Emmanuel BOURREZ

Barbara COLIN excusée

Frédéric PICQ excusé

Nadège GABAS absente

Secrétaire de séance: Sylvie VOINESON

---

**1. Validation du Compte Rendu du 19 Mars 2018.**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Mars 2018,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:*

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Mars 2018.

## **2. Compte Administratif 2017.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Monsieur le Maire quitte la séance et c'est le doyen de la réunion, Monsieur RICHARD, qui présente le Compte Administratif 2017.

Résultats exercice 2017 - Recettes globales: 104 060.75 €

*Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent au vote:*

*Pour: 3 (RICHARD, SEVERIN, VOINESON)*

*Contre: 0*

*Abstention: 3 (BARTHE, DREILLARD, BOURREZ).*

*Le Compte Administratif 2017 est validé.*

## **3. Compte Gestion 2017.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

*Monsieur LACOUME, le Maire, présente le Compte de Gestion 2017 validé par le Trésorier Principal de Rauzan.*

Résultats exercice 2017 - Recettes globales: 104 060.75 €

*Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent au vote:*

*Pour: 3 (RICHARD, SEVERIN, LACOUME)*

*Contre: 0*

*Abstention: 4 (BARTHE, DREILLARD, BOURREZ, VOINESON).*

*Le Compte de Gestion 2017 est validé.*

## **4. Affectation des résultats 2017.**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la présentation et les explications fournies par Monsieur LACOUME

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 est le suivant:

- Virement à l'investissement: 89 962.58 €
- Report à nouveau créditeur: 104 060.75 €

*Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent au vote:*

*Pour: 3 (RICHARD, SEVERIN, LACOUME)*

*Contre: 0*

*Abstention: 4 (BARTHE, DREILLARD, BOURREZ, VOINESON).*

*L'affectation des résultats 2017 est validée.*

## **5. Taux d'Imposition Communaux 2018.**

*Monsieur LACOUME, le Maire, indique aux élus que, l'état de notification des taux d'impositions doit être adressé aux services préfectoraux en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI).*

*Le Maire propose que l'ensemble des taux d'impositions pour 2018 ne soient pas modifiés:*

- Taxe d'habitation: 16.50%
- Taxe Foncière (bâti): 22.50%
- Taxe Foncière (non bâti): 44.50%

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter la proposition présentée par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.*

## **6. Budget Primitif 2018:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

*Monsieur le Maire présente le budget communal primitif 2018 qui s'équilibre en:*

### **SECTION FONCTIONNEMENT:**

Dépenses: **455 774.75 €**

Recettes: **455 774.75 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

Dépenses: **218 126.33 €**

Recettes: **218 126.33 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

*Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent au vote:*

*Pour: 3 (RICHARD, SEVERIN, LACOUME)*

*Contre: 0*

*Abstention: 4 (BARTHE, DREILLARD, BOURREZ, VOINESON).*

*Le Compte Primitif 2018 est validé.*

## **7. Subventions Activités Extra Scolaires:**

Vu la délibération du Conseil Municipal n °14 bis / 2016 qui attribue une subvention de 50 euros par an et par enfant pratiquant une activité extrascolaire payante ou participant à un voyage scolaire payant.

Vu la facture acquittée concernant l'enfant BERGUIO Gaëtane.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention de 50 euros à Mr et Mme BERGUIO au bénéfice de l'enfant Gaëtane qui pratique de la danse (flamenco) à l'école Elodie Saint Martin pour la saison 2017-2018.*

## **8. Subventions Activités Extra Scolaires:**

Vu la délibération du Conseil Municipal n °14 bis / 2016 qui attribue une subvention de 50 euros par an et par enfant pratiquant une activité extrascolaire payante ou participant à un voyage scolaire payant.

Vu la facture acquittée concernant l'enfant BERGUIO Alyssa.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention de 50 euros à Mr et Mme BERGUIO au bénéfice de l'enfant Alyssa qui pratique la musique à l'Ecole Musaique – Ecole des Arts du canton de Targon pour la saison 2017-2018.*

## **9. Subventions 2018 aux Associations:**

Le Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents les subventions suivantes:

- ACCA De Daignac: 200€
- Club de l'Amitié: 500€
- FNACA: 50€
- USEP: 400€
- Jeunes Sapeurs-pompiers de BRANNE-CASTILLON: 100€
- Judo Club Naujanais: 50€
- USB PingPong: 50€
- Ecomaîrents: 200€

La demande de participation de la commune au Marché de Nuit sera à nouveau étudiée au cours d'une réunion avec l'association "Les Parents Terribles".

## **10. Indemnités de conseil du Comptable**

*Monsieur le Maire rappelle que comme tous les ans, nous devons valider les indemnités versées au Comptable du Trésor pour son conseil apportée à la gestion de la commune.*

*Cette indemnité est calculé au regard de la moyenne annuelle des dépenses de la collectivité.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter la proposition présentée par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.*

## **11. Choix entreprise travaux chauffage Ecole/Mairie**

*Monsieur le Maire rappelle que le coût global de maintenance et d'énergie pour le chauffage des écoles et de la mairie est de plus en plus important dans le budget communal.*

*En effet, la chaudière est très énergivore et notre installation ne possède pas de régulation de température, la chaudière fonctionne toujours à plein régime.*

*En conséquence, nous avons décidé de remplacer la chaudière existante par un modèle récent moins énergivore et qui permettra surtout une bonne régulation des températures donc une baisse significative de consommation énergétique (fuel, électricité).*

*Ces travaux seront financés par une demande de subvention FDAEC du Conseil Départemental.*

*Il convient de choisir une entreprise pour la réalisation de ces travaux.*

*Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.*

*Toutes ont répondu.*

*Les propositions sont les suivantes :*

1. Union Frigorifique Aquitain – Floirac: 37 628.35 € HT
2. Entreprise BARRET – Espiet: 19 925.78€ HT
3. Entreprise PAGNET – Espiet: Tranche Ecole Mairie 7 989.12€ HT  
Tranche Salle des Associations 5 933.16€ HT

Le Conseil après avoir délibéré,

DECIDE:

- de retenir la proposition de l'entreprise PAGNET pour la tranche chauffage Ecole/Mairie pour un montant HT de 7 989.16 € soit 9 586.95 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la passation de cette commande

## **12. Offre assurance complémentaire sante- Axa**

Les frais de santé augmentent et la Sécurité sociale ne peut pas suivre. C'est pour cela qu'Axa a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaires santé. Pour ces contrats, Axa propose une offre promotionnelle aux administrés de la commune en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre aux habitants de la commune.

Cette proposition a pour objet de proposer la Complémentaire santé aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.

*Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent au vote:*

*Pour: 1 (LACOUME)*

*Contre: 6 (BARTHE, DREILLARD, BOURREZ, RICHARD, SEVERIN, VOINESON)*

*Abstention: 0*

*La proposition d'une participation communale est refusée.*

## **13. Adhésion Service Remplacement CdG33.**

*Dans le cadre du départ en congé de maternité de notre secrétaire de mairie Madame FROMENTIER Delphine, nous devons pourvoir à son remplacement par du personnel qualifié.*

*Pour cela, nous avons la possibilité d'obtenir de la part du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde (CdG33), une personne susceptible d'assurer le travail de secrétaire de maire pendant toute la durée de son congé.*

*Pour se faire, nous devons adhérer au Service de Remplacement du CdG33.*

Le Conseil après avoir délibéré,

DECIDE:

- d'adhérer au Service de Remplacement du CdG33.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires.

### **Questions diverses:**

Traitement puce hangar communal:

Suppression des arbres qui permettent aux chats errants de rentrer dans le hangar, nettoyage complet des encombrants.

Traitement effectué en deux passes à une semaine d'intervalle l'une de l'autre (Samedi) par l'un des adjoints de la commune.

*Affaire à suivre*

Monsieur SEVERIN demande la parole et nous explique que le C15, véhicule de la commune, est dans un état de fatigue avancé (voir Contrôle Technique) et propose de créer une ligne budgétaire d'un montant de 10 000€ afin de procéder à son remplacement. Pas de décision définitive de prise, sera examinée lors d'un prochain Conseil Municipal.

*Affaire à suivre*

Séance levée à 22h15

-----

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire.**

**Fait à DAIGNAC, le 13/04/2018**

**Le Maire,**

**Les Membres Présents,**

**Le Secrétaire de séance,**